

Territoire de Belfort  
Commune de Chèvremont

Conseil Municipal du 21 janvier 2014  
Convocation du 17 janvier 2014

**Présents :**

Mrs Pierre LAB, Didier FRICKER, Alain HUGUENIN, Alain LE BAIL, Claude JEANNIN, Mmes Marcelle GEHENDEZ, Edith PACAUD, Sylvie MOUTARLIER.

Ont donné procuration : Véronique GIAMBAGLI à Edith PACAUD ; Isabelle JEAN/DEPORTE à Didier FRICKER

**Absents :**

Mme Linda MARCHAL, M. Christophe BOULAT, M. Michel POMODORO

**Excusés :**

M. Jean DOUCELANCE

Monsieur Albert RUCHTY, secrétaire général, assistait à la séance.

**1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance :** Mme Marcelle GEHENDEZ

**2) Approbation du CR du conseil du 09 décembre 2013 :** adopté à l'unanimité

**3) PLU - Bilan de concertation et arrêté du projet de PLU**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 09 décembre 2013, le Conseil Municipal a arrêté le projet de PLU, transmis par le Cabinet Verdi sous forme dématérialisée.

Toutefois, cette délibération n'étant pas suffisamment explicite en l'absence de référence à la délibération, prescrivant la révision du PLU, de référence aux différents documents constituant le dossier (présentation du bilan de concertation, informations générales et transmission du projet), les services de l'Etat nous demandent d'abroger la délibération du 09 décembre 2013 et de délibérer à nouveau sur l'arrêté de projet de PLU.

Dans ce contexte, Pierre LAB énonce, de manière exhaustive, le contenu de la délibération de prescription du PLU :

- Adoption le 15 octobre 2010, par le Conseil Municipal du principe de révision générale du PLU. Conformément, le Conseil Municipal en fixe les modalités de mise en œuvre :
- Création d'une commission spécialisée composée des membres de la commission communale d'urbanisme constituée par délibération du 27 mars 2008 à savoir : Mrs Pierre LAB, Alain LE BAIL et Michel POMODORO.
- Mise à disposition du public d'un recueil déposé en mairie sur lequel seront inscrites les observations et propositions de la population.
- Organisation de réunions publiques, l'une après débat sur le Projet d'Aménagement Durable (PADD), l'autre avant l'arrêt du projet par l'ensemble du Conseil Municipal, incluant le rapport de présentation, le PADD et le règlement.
- Insertion dans le bulletin municipal d'éléments écrits et graphiques concernant le PLU ; d'autres écrits ont fait l'objet de publications particulières concernant l'avancement des travaux.

La commission, définie ci-dessus, a assisté aux réunions de travail qui se sont déroulées tout au long des études effectuées durant la période comprise entre le 27 juillet 2011 et le 21 janvier 2012.

Après cette date, des échanges téléphoniques ou par mail, ont été effectués pour finaliser le PLU.

Trois panneaux d'exposition ont été affichés en mairie portant sur le diagnostic socio démographique, nature et paysage, urbanisme et architecture.

Le registre déposé en mairie a permis de recueillir l'avis de la population ; vingt cinq remarques ont été consignées.

Il est à noter que les limites des zones ont été définies au regard de critères de modération de la consommation de l'espace d'environnement des risques de paysage.

La commune a également communiqué sur le PLU par le biais :

- de "L'Info & Actu" (distribué dans chaque boîte aux lettres, le mois précédent le mois de parution et de mise en ligne sur le site internet de la commune)
  - Juin 2011 : attribution du marché du PLU.
  - Septembre 2011 : lancement des études de PLU avec information et mise à disposition d'un registre, en mairie, destiné au recueil des remarques de la population.
  - Février 2012 : information quant à la réunion publique du 23 mars 2012.
  - Mai 2013 : information sur la tenue de la réunion publique du 11 juin 2013
- du Bulletin Municipal (biannuel : juin et décembre) avec récapitulations des délibérations prises par le Conseil Municipal aux dates ci-après :
  - Décembre 2010 : prescription du PLU
  - Juin et décembre 2011 : état d'avancement du PLU
  - Juin et décembre 2012 : état d'avancement du PLU

En outre, la commune a utilisé le panneau lumineux dont elle dispose durant la période comprise entre le 28 mai 2013 et le 11 juin 2013, pour assurer une information sur la tenue de la date de la réunion publique du 11 juin 2013.

Deux réunions publiques ont eu lieu : l'information à la population a été assurée par l'Info & Actu, la première réunion s'est déroulée le 23 mars 2012 à 19h00.

Elle portait sur la procédure, le contenu d'un PLU, ses grandes étapes, les éléments diagnostics et les orientations du PADD. Quarante personnes ont assisté à cette réunion.

La seconde réunion s'est tenue le 11 juin 2013 à 20h00. Elle portait sur le rappel de la procédure inhérente au contenu d'un PLU du PADD, mais aussi sur la traduction réglementaire.

Explication du plan de zonage et des grands principes réglementaires et démonstration que le PLU répond au Grenelle de l'Environnement. Cette réunion a mobilisé quarante cinq personnes.

#### **4) Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire évoque le projet de réhabilitation de la salle des fêtes la "Chougalante".

Cette construction réalisée en 1990, présente aujourd'hui de nombreuses dégradations :

- ossature déstabilisée
- bardage et toiture en mauvais état
- amélioration énergétique à prévoir

Après diagnostic, une étude de faisabilité pourrait être confiée à un cabinet d'études techniques.

Le cabinet INGB est proposé et accepté à l'unanimité.

Les travaux envisagés devraient se chiffrer dans une fourchette de 200 000 € diagnostic compris pour un montant de 2 800 €.

Deux hypothèses sont envisagées :

Hypothèse 1 : - réfection du bardage  
- réfection de la toiture  
- amélioration énergétique

Hypothèse 2 : - les travaux ci-dessus mentionnés pourraient être complétés par une extension sur un niveau (côté cimetièrre) permettant l'aménagement d'une scène en prévision de spectacles.

- reprise intérieure limitée

Après étude finalisée de l'option retenue, il sera procédé au choix de l'architecte et des entreprises.

Compte tenu de la gêne occasionnée par la rénovation de la chougalante, il serait judicieux d'en prévoir la réalisation pendant les vacances d'été (août).

### **Incident de restauration :**

Cet incident met en cause l'attitude de deux garçons pendant le service de restauration qui ont eu des gestes déplacés envers un camarade.

La directrice des Francas a relaté les faits et a interrogé les trois enfants.

Au vu des faits le Conseil Municipal décide d'informer les parents et charge Monsieur le Maire de les convoquer afin de leur faire part de ces derniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.